

Public Affairs

A-PRIORITY

CP300 - 1001 Lausanne

Banque Cantonale Vaudoise

Case postale 300
1001 Lausanne
Tél. 021 212 31 77
Fax 021 212 33 49
www.bcv.ch

Klimastreik Schweiz
Arbeitsgruppe Finanzplatz Schweiz
financial_centre@climatestrike.ch

Réf. : JPB/ERY

Lausanne, le 15 novembre 2020

Votre questionnaire

Mesdames, Messieurs,

Vos questions nous sont bien parvenues et nous vous remercions de votre intérêt.

La BCV partage vos préoccupations concernant les enjeux climatiques et reconnaît la nécessité et l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau global et notamment en Suisse. Pour ce faire, un effort collectif de l'ensemble des acteurs (politiques, entreprises, investisseurs, consommateurs, etc.) est nécessaire. Dans cette dynamique, une banque cantonale comme la BCV a son rôle à jouer, mais il convient de préciser que ses moyens d'action sont limités et ne permettront pas à eux seuls de relever le défi climatique, même à l'échelle cantonale; les principaux moyens d'action pour assurer la transition climatique sont politiques.

Du fait de l'importance du sujet, nous souhaitons répondre à votre demande de façon aussi claire et complète que possible, tout en tenant compte des spécificités d'un établissement comme le nôtre. Cette lettre décrit ainsi le positionnement de la BCV, les différents domaines d'activités dans lesquels elle est active et son rôle dans ceux-ci, ainsi que les leviers – variables – dont elle dispose. Le positionnement de la Banque diffère en fonction des activités considérées, qui doivent être contextualisées et, en particulier, mises en perspective par rapport à son rôle et son modèle d'affaires de banque cantonale.

Le cœur de la mission de la BCV (inscrite dans la loi organisant la BCV¹) est de contribuer au développement de l'économie vaudoise, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Cela se traduit par un modèle d'affaires basé sur la proximité, qui vise en premier lieu à répondre aux besoins de la population vaudoise. Cet engagement se retrouve également dans le soutien de la BCV à la vie sociale, culturelle et sportive du canton, dans des conditions-cadres de qualité pour ses collaboratrices et collaborateurs et dans un travail de fond visant à réduire son empreinte environnementale, en général, et ses émissions de gaz à effet de serre en particulier². Dans le cadre de cette démarche, la BCV compense les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone avec la fondation myclimate. Elle participe également à l'enquête annuelle du CDP³, à laquelle elle a obtenu en 2020 la note de B.

Dans la suite de cette lettre, nous contextualisons et présentons notre positionnement pour chacun de nos grands domaines d'activités.

¹ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) (<https://www.lexfind.ch/tolv/183980/fr>)

² Davantage d'informations figurent dans les rapports de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) de la BCV (<https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise>)

³ <https://www.cdp.net/en/>

Activités de placement

Placements pour compte propre

Les placements pour compte propre sont ceux que la banque décide de faire pour elle-même (c'est-à-dire qu'elle n'a pas un rôle d'intermédiaire), soit pour satisfaire des exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit pour une part marginale en lien avec le rôle historique de la banque dans l'économie vaudoise.

La BCV ne fait pas de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées aux activités de la Banque.

Concrètement, la BCV dispose des placements pour compte propre suivants :

- Des immobilisations financières (pour un montant de ~CHF 3.5 milliards) détenues par la Banque pour gérer ses contraintes de liquidité, notamment vis-à-vis des exigences réglementaires. Cette réserve de liquidité est constituée d'obligations de première qualité, telles que les titres émis par les centrales de lettres de gage des banques cantonales, des obligations de la Confédération et des cantons suisses ou d'autres institutions supranationales étatiques.
- Des participations financières dans des entreprises directement liées à l'activité de la Banque (par exemple SIX, TWINT).
- Des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

La BCV n'a donc aucun placement pour compte propre dans les énergies fossiles, et ne compte pas en faire à l'avenir.

Activité de gestion d'actifs pour la clientèle

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV a un rôle fiduciaire dans lequel elle doit répondre aux demandes de sa clientèle privée et institutionnelle (caisses de pension notamment). Dans ce rôle, la BCV développe des solutions d'investissement mais la décision de placement est entièrement du ressort du client dans le cadre de contraintes et d'exigences qui lui sont propres (en particulier les caisses de pensions).

La BCV ne dispose pas d'objectifs concrets en matière de neutralité carbone et n'exclut pas complètement les énergies fossiles. Néanmoins, elle a déjà mis en œuvre de nombreuses mesures⁴ parmi celles citées après:

- La BCV a adhéré à la charte des Principes d'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).
- Elle intègre des critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans ses fonds de placement.
- Afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles, les fonds actions BCV excluent les sociétés dont les revenus dépendent à plus de 30% du charbon thermique.
- La BCV et Ethos⁵ ont récemment conclu un partenariat stratégique consistant à allier leurs compétences dans le but de développer et promouvoir les investissements socialement responsables.

⁴ Une description détaillée des autres mesures que nous prenons dans le cadre de l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs se trouve dans notre rapport RSE 2019 (<https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise>) aux pages 29 et suivantes

⁵ Communiqué de presse du 8.10.2020: <https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/Actualites/2020/Relations-investisseurs/Ethos-et-BCV-associent-leurs-competences-dans-la-finance-durable?>

- La BCV a également conclu un partenariat de recherche avec l'Université de Lausanne (UNIL)⁶ sur l'intégration de critères de durabilité dans la gestion d'actifs, notamment immobiliers.
- La BCV met en œuvre des mesures pour aider sa clientèle à prendre en compte les enjeux de l'investissement socialement responsable (ISR) dans ses décisions. En outre, elle a publié en 2020 une brochure⁷ présentant son approche de l'ISR et un lexique⁸; l'ensemble de ses conseillères et conseillers à la clientèle ont aussi été formés.
- La Banque a émis récemment trois nouveaux produits (intégrés à sa gamme «ESG Impact»⁹), dont le certificat «Climate impact», et a lancé une campagne de communication pour inciter sa clientèle à se renseigner sur ces nouveaux produits.

De plus, la BCV a participé en 2020 au test PACTA et prévoit de communiquer sur cette analyse dans le cadre de son reporting annuel.

Activité de crédit

La loi régissant la BCV¹⁰ formalise le rôle de la BCV dans l'économie vaudoise. Elle indique notamment que la BCV *«contribue, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton»*.

En ligne avec sa mission cantonale, les crédits de la BCV répondent à l'allocation suivante¹¹:

- Ils sont prioritairement orientés sur le canton de Vaud (80% du volume de crédits).
- Ses crédits (au total, CHF 33 milliards) sont en grande partie des prêts hypothécaires (CHF 27 milliards).
- 51% des crédits de la BCV sont alloués à des particuliers, 3% à des corporations de droit public et 41% à des sociétés suisses (entreprises, professionnels de l'immobilier). Enfin, 6% des crédits sont octroyés à des fins de financement de transactions de matières premières («trade finance»).

Prêts hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale¹², la BCV est tenue de financer tout type de bien immobilier. En conséquence, le portefeuille de crédits hypothécaires de la Banque est représentatif du marché immobilier vaudois. En particulier, la BCV n'est pas en mesure d'édicter elle-même des critères qui impliqueraient par exemple de ne financer que les bâtiments les plus efficaces sur le plan énergétique. Néanmoins, la Banque encourage ses clientes et ses clients à rénover ou assainir les bâtiments dont ils sont propriétaires en leur proposant depuis 2008 un «Bonus vert», soit un taux hypothécaire plus avantageux (-0,25%) pour l'acquisition de logements ou pour les rénovations répondant à des standards énergétiques exigeants¹³.

⁶ Communiqué de presse du 7.10.2019: <https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/Actualites/2019/Autres-informations/L-UNIL-et-la-BCV-allient-leurs-forces-pour-innover-dans-l-investissement-durable?>

⁷ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/ISR>

⁸ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/RSE/Glossaire-ISR>

⁹ <https://www.bcv.ch/Private-Banking/Gerer-votre-fortune/ESG-Impact>

¹⁰ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) (<https://www.lexfind.ch/toIv/183980/fr>)

¹¹ Davantage d'informations figurent dans le rapport de gestion 2019 de la BCV (<https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/Actualites/2020/Relations-investisseurs/Rapport-annuel-2019>)

¹² Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) (<https://www.lexfind.ch/toIv/183980/fr>)

¹³ Pour plus d'informations: <https://www.bcv.ch/web/index.php/Particuliers/Produits/Prets-hypothecaires/Bonus-Vert#section-22310>

Par ailleurs, en 2020, la BCV a participé au test PACTA sur son portefeuille de crédits hypothécaires et prévoit de communiquer sur cette analyse dans le cadre de son reporting annuel.

Ce faisant, la BCV entend jouer son rôle en apportant sa contribution avec les moyens d'action dont elle dispose (transparence, accompagnement, etc.). Il convient toutefois de rappeler que les principaux leviers portent sur les conditions-cadres, les normes de construction, les subventions et la fiscalité.

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale¹⁴, la BCV est tenue de financer toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur immobilier et construction, qui représente 43% de l'exposition-crédit aux entreprises.

Le test PACTA ne couvrant pas le portefeuille de crédits aux entreprises de la BCV, la Banque ne dispose pas de scénario climatique pour cette partie de son portefeuille. Cependant, la BCV publie traditionnellement dans son rapport annuel la répartition de ses crédits par secteur d'activité¹⁵:

- Immobilier et construction: 43%
- Commerce: 12%
- Santé et social: 9%
- Culture et services divers: 8%
- Transports, communications et extraction d'énergie: 6%
- Financier: 5%
- Administration et informatique: 5%
- Manufacture: 5%
- Primaire: 3%
- Hôtel et restauration: 2%
- Enseignement, recherche et développement: 1%
- Autres: 1%

Ainsi que la répartition de ses crédits à la clientèle par zone géographique:

- Canton de Vaud: 80%
- Suisse hors Vaud: 15%
- Autres: 5%

La BCV va analyser de façon plus fine la structure de son portefeuille de crédit par secteur d'activité sous l'angle des risques climatiques. Dans cette perspective, elle étudie d'ores et déjà les documents émis par les principaux régulateurs bancaires, notamment le régulateur européen qui a défini un plan d'action précis en matière de finance durable. Elle procède aussi à la veille des recommandations et exigences de la FINMA ainsi que des outils et méthodes disponibles sur le marché en matière d'analyse de scénarios climatiques pour les crédits aux entreprises et étudiera l'opportunité de les utiliser au fur et à mesure de leur développement.

Dans le cadre de ses crédits, la BCV fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Ainsi, elle ne finance pas de projets de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon. Elle ne s'engage pas non plus dans le financement de pétrole brut, de résidus pétroliers ou de gaz de

¹⁴ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) (<https://www.lexfind.ch/tolv/183980/fr>)

¹⁵ Rapport annuel 2019, page 63 (<https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/Actualites/2020/Relations-investisseurs/Rapport-annuel-2019>)

schiste. Plus généralement, la BCV entend entretenir des relations d'affaires avec des clients qui ont une bonne gouvernance d'entreprise, sont transparents sur leur situation financière et adoptent de bonnes pratiques dans les dimensions sociales et environnementales.

Les mesures prises et la logique retenue à ce jour sont décrites ci-après en distinguant les financements d'entreprises en Suisse, d'une part, du financement du négoce de matières premières, d'autre part.

a) Entreprises suisses

La BCV n'octroie pas de crédits dans l'industrie des énergies fossiles, c'est-à-dire des crédits à des entreprises suisses qui exploreraient, produiraient, vendraient, stockeraient ou distribueraient des énergies fossiles (y compris des produits raffinés), à l'exception de quelques rares crédits liés à des infrastructures de distribution dont le but est d'approvisionner le canton en carburants et combustibles fossiles (par exemple: stations-service).

En 2021, afin de contribuer activement à la transition énergétique et écologique de l'économie vaudoise, la Banque entend prendre des mesures afin de mieux accompagner les entreprises (divers secteurs d'activité) dans des actions de réduction de leur empreinte carbone.

b) Financement du commerce international de matières premières

Dans le cadre du financement du commerce international de matières premières, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions de marchandises (entre un acheteur et un vendeur) financées (c.-à-d. financement de flux physiques de matière).

La BCV s'est fixé un ensemble de règles de conduite dans ce domaine et les réévalue régulièrement.

En 2019, elle a décidé de diminuer son exposition en tenant compte des accords internationaux sur le climat et des scénarios d'évolution du marché de l'énergie. Cette décision conduit la Banque à réduire, dès 2020, son exposition au charbon de 4,5% par an. Ce rythme est légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris, c'est-à-dire une réduction de 4,2% par an¹⁶.

Pour y parvenir, la BCV a redéfini le cadre de financement des opérations liées au charbon vapeur utilisé pour la production d'énergie. Elle se concentre sur les transactions destinées à l'alimentation des pays en développement les plus vulnérables dans le processus de transition énergétique. Pour ces pays, en effet, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

En 2020, la BCV a revu sa politique portant sur les matières financées de façon à mieux formaliser l'analyse des enjeux de durabilité. En particulier, des critères stricts concernant la provenance du soja et de l'huile de palme faisant l'objet de transactions (entre un acheteur et un vendeur) qu'elle accepte de financer ont été précisés, impliquant d'exiger la preuve de l'origine durable de la matière afin de ne pas contribuer de façon indirecte à la déforestation.

¹⁶ Cette mesure est décrite dans notre rapport RSE 2019 (<https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise>) aux pages 27 et suivantes

¹⁶ Lien communiqué de presse

Concernant les produits dérivés du pétrole, ils sont encore essentiels en regard des enjeux économiques et sociaux, ainsi que de l'évolution vers une société bas carbone qui est un processus de transition. Dès lors, nous estimons qu'il est à ce stade approprié de maintenir le financement de transactions (entre un acheteur et un vendeur) portant sur des produits dérivés du pétrole, tels que les carburants, le kérosène, le gazole et le mazout, ainsi que le gaz. La Banque exige notamment que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole: les bateaux sont équipés d'une double coque, leur âge est de maximum 20 ans et leur entretien est assuré. À noter que ces flux représentent une part minoritaire de l'activité de Trade Finance de la BCV.

En conclusion, la durabilité et notamment la question climatique sont des priorités stratégiques de la BCV. Dans le cadre défini par sa mission cantonale, la Banque prend – et continuera de prendre – des mesures visant à favoriser la transition énergétique et écologique de l'économie vaudoise et à accompagner proactivement sa clientèle dans l'intégration de critères de durabilité dans ses investissements. La BCV s'engage ainsi à jouer son rôle en activant les leviers dont elle dispose. Néanmoins, il convient de rappeler que ce sont des lois, de la réglementation et des conditions-cadres adaptées et applicables à l'ensemble des parties prenantes qui permettront, au final, de relever le défi climatique. Nous espérons que cette lettre a répondu à vos interrogations et restons bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Banque Cantonale Vaudoise



Daniel Herrera
Responsable Public Affairs



Angélique Chatton
Responsable RSE